

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en date du cinq décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RICARDEAU, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Guillaume BOSSARD, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mme et MM. Carine MIGNÉ (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Daniel PROUX (pouvoir à Claudine CHARRIER), Éliisa GIRAUDEAU, Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICARDEAU) et Sébastien SEGRET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Stéphanie LABOUR est élue secrétaire.

Effectif légal : 20 - Présents : 15 - Votants : 18

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS 2024

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, propose à l'Assemblée une augmentation des tarifs de restauration scolaire, selon l'inflation.

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide les tarifs de la restauration scolaire, à compter du 1^{er} Janvier 2024, comme suit :

- Repas réservé à l'année ou dans un délai supérieur à 15 jours : 4,44 €,
- Repas sans réservation : 5,00 €,
- Panier repas PAI (uniquement) : 1 €,
- Charges du personnel en cas de fermeture (raisons sanitaires ou exceptionnelles) : 1,11 €,

Les recettes sont inscrites au budget, compte 7067.

Fait et délibéré les jours, mois, et an ci-dessus,
Au Registre sont les signatures,
Publié le 18 Décembre 2023,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

